

ble ami dans le moment. Le département devra probablement se mettre en communication avec les avocats, le juge enquêteur pour connaître ses intentions. Mon honorable ami désire savoir quelle possibilité il y aura de reprendre l'enquête d'ici au premier janvier. J'aurais cru qu'elle serait finie longtemps avant cette date.

M. R. L. BORDEN: Je l'espère aussi, mais d'après les déclarations que les journaux prêtent au juge Cassels, je crois qu'il sera très pris par ses fonctions judiciaires auxquelles il entend, avec raison, donner la priorité.

Sir WILFRID LAURIER: Je prendrai des renseignements.

LA TROUPE AU TRI-CENTENAIRE DE QUEBEC

M. SAM. HUGHES: J'ai entendu dire que les corps des villes auront leurs manœuvres annuelles, au printemps et à l'automne, comme d'habitude et seront payés, et qu'ils consentent à aller à Québec si leur voyage est payé et si on leur accorde une allocation de subsistance. Si cette nouvelle est fondée, que fera-t-on des corps ruraux? Ne leur permettra-t-on pas d'aller à Québec, et si certains corps ruraux désirent profiter des mêmes avantages, leur fournira-t-on aussi le transport et l'allocation de subsistance?

Sir FREDERICK BORDEN: Il n'y a encore rien de décidé, mais il est vrai que les corps de villes, ou du moins quelques-uns ont fait savoir par leurs officiers qu'ils étaient disposés à donner leur temps pour aller à Québec, savoir, six jours, ou le temps qu'il faudra, et assister aux manœuvres annuelles qui durent douze jours. C'est-à-dire que si le voyage à Québec dure six jours, ils feront dix-huit jours de manœuvres pour douze jours de solde. Mais il n'y a encore rien de décidé.

M. SAM. HUGHES: J'espère que les mêmes avantages seront offerts aux corps ruraux.

Sir FREDERICK BORDEN: Ils n'ont été offerts à personne encore.

LE PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES.

L'hon. M. FOSTER: Je désirerais savoir si l'honorable ministre des Finances a décidé quelque chose au sujet du projet de loi sur les compagnies d'assurances et son prochain dépôt.

L'hon. M. FIELDING: Oui; "dépôt" n'est sans doute pas le "mot" que mon honorable ami a voulu employer, car le bill est maintenant devant le comité des banques et du commerce. Nous étudions et

préparons en ce moment certains amendements qui seront présentés au comité. Nous avons l'intention bien arrêtée de hâter l'examen du projet devant le comité, très prochainement.

SUITE DE LA 2e DELIBERATION SUR LE PROJET MODIFIANT LA LOI ELECTORALE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Aylesworth tendant à la 2e lecture du projet de loi (n° 115) ayant pour objet de modifier la loi relative aux élections du parlement fédéral et sur l'amendement déposé par M. Roche.

M. W. D. STAPLES (Macdonald): Monsieur l'Orateur, quand l'honorable premier ministre a pris la parole hier sur ce singulier projet de loi portant le n° 115, mais mieux connu sous le nom de bill Aylesworth, j'espérais qu'il aurait eu le courage de ses convictions et qu'il se serait déclaré prêt à retirer la partie contentieuse du bill, pour permettre à la Chambre de continuer ses travaux.

Il a parlé assez longuement; j'ai suivi son discours avec beaucoup d'intérêt, phrase par phrase, mais il n'a pas manifesté la moindre disposition à retirer une seule disposition inacceptable du bill. Je m'attendais à ce qu'il parlerait de l'article 1er concernant le Manitoba, les territoires non organisés de Québec, Ontario et de la Colombie-Anglaise, mais il n'a rien dit pour laisser entendre qu'il retirerait cet article.

Je m'attendais à ce qu'il renoncerait à l'article 17, relatif au secret du bulletin, mais il n'a pas même mentionné cet article. Il s'est probablement imaginé jouer un bon tour à l'opposition en disant qu'il était disposé à accepter la proposition de l'honorable député de Marquette et de confier aux juges de la province le réajustement des listes dans les arrondissements de scrutin qui empiètent les uns sur les autres. En acceptant cette proposition il ne concède rien. Il ne nous accorde rien que nous n'ayons déjà, rien qui ne nous soit déjà garanti par la loi du Manitoba. Il ne s'est pas montré aussi impartial et aussi conciliant qu'il voudrait le faire croire à la Chambre et au pays, et je ne comprends pas comment les journaux ont pu répandre partout la nouvelle que le premier ministre s'était rendu aux désirs du Manitoba.

Il n'a rien concédé. Pourquoi, je le demande, fait-il une exception pour cette petite province? Pourquoi tient-il tant à la souffler? Pourquoi cette ardeur à vouloir insulter à l'intelligence de la population de cette province? Il n'a jamais voulu lui accorder un seul arbre, un seul acre de terre, un seul once de minéral, un seul poisson des rivières et aujourd'hui il met la main sur le cens électoral et cherche à nous en dépouiller. Nous ne le permettrons pas.